

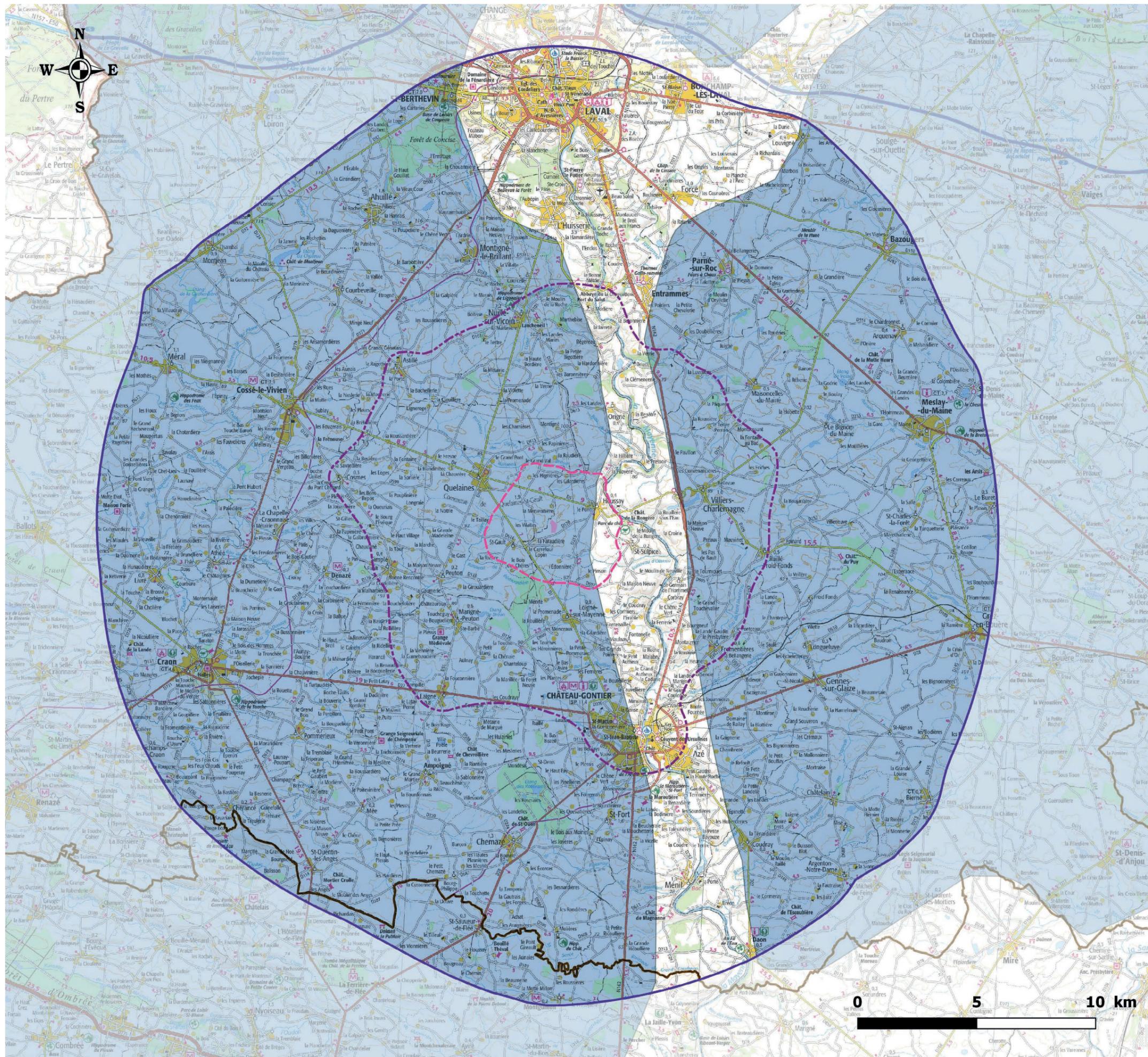
La zone d'implantation potentielle se situe, d'après le schéma régional éolien des Pays de la Loire, dans une zone favorable à l'installation de parcs éoliens. Toutefois, la vallée de la Mayenne à l'Est, devra être finement étudiée dans la suite de l'étude compte tenu de ses fortes sensibilités paysagères. Il en sera de même pour les communes de Laval au Nord, de Craon et de Château-Gontier au Sud-Ouest et au Sud, pour leurs richesses patrimoniales.

Zones favorables du schéma éolien régional

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude immédiate

Limite territoriale

Limite départementale

Schéma régional éolien

Zones favorables à l'éolien

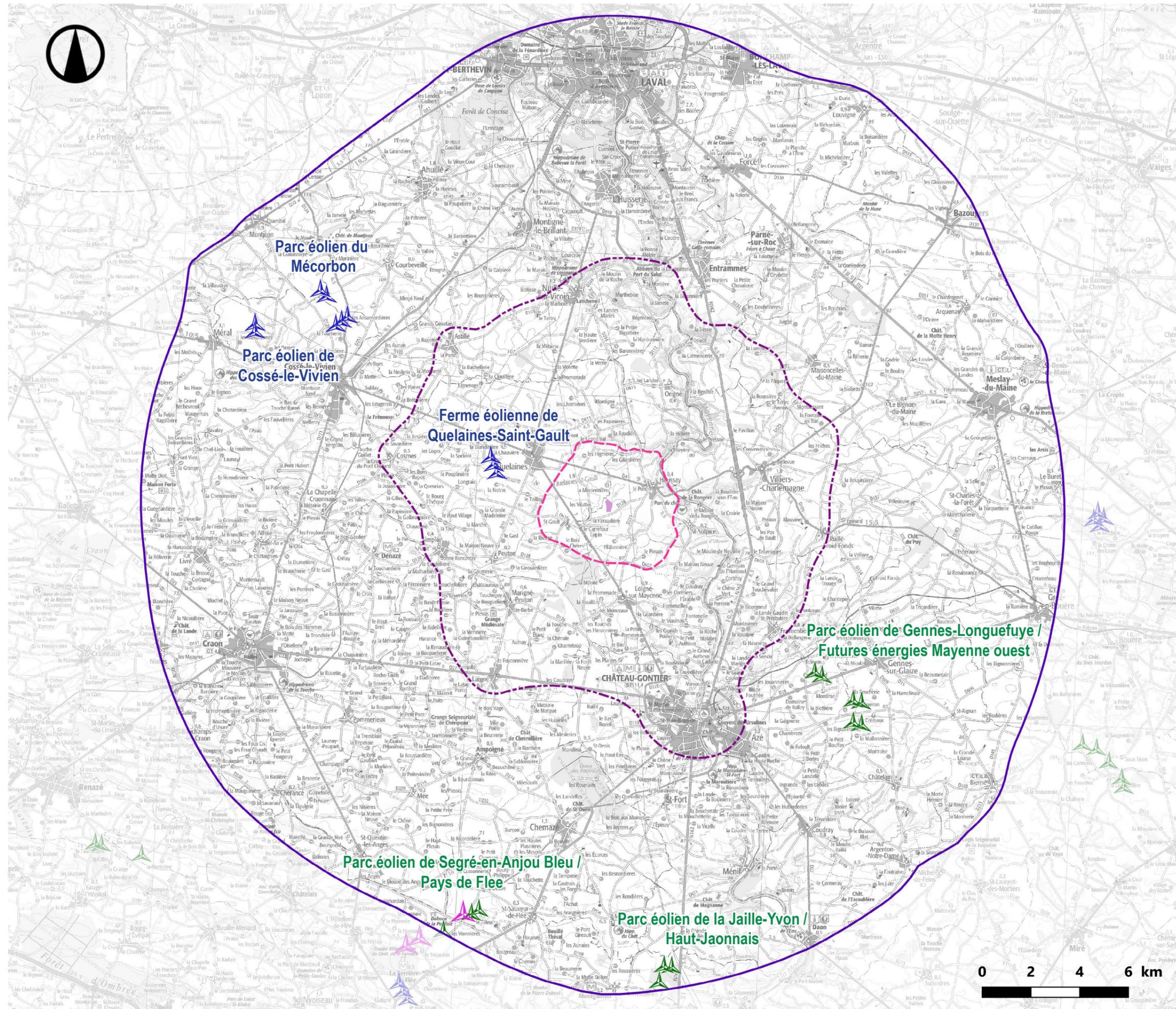
1 et 2 source : Schéma Régional Pays de la Loire, 2011

Parcs éoliens riverains

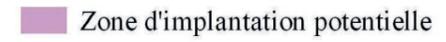
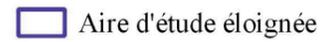
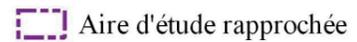
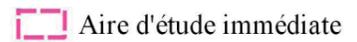
ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2024

Sources : Scan 100®, DREAL Pays de la Loire
Copie et reproduction interdites



Légende

-  Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude immédiate
- Parc éolien**
-  Construit
-  Autorisé
-  En instruction



2.6 Contexte éolien

Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur de mat	Hauteur totale	Distance (km)
Parcs construits				
Parc éolien de Quelaines-Saint-Gault	3	107m	155m	4,6 O
Parc éolien de Cossé-le-Vivien	5	94m	120m	13 NO
Parc éolien du Mécorbon	2	136m	200m	14,3 NO
Parc accordé				
Parc éolien de Gennes-Longuefuye	6	108m	149m	10,6 SE
Parc éolien de la Jaille-Yvon	3	120m	180m	18,9 S
Parc éolien de Segré-en-Anjou Bleu	4	100m	150m	17,2 S

Fig. 22 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains

Avec trois parcs construits et trois parcs accordés, le contexte éolien du territoire est réduit. En effet, étant donné les écarts entre les parcs, d'au moins 10 km, le parc générera un nouveau motif jusqu'à présent inexistant, qu'il faudra structurer en accord avec les caractéristiques du paysage. De plus, ces distances ne permettent pas d'appréhender l'éolien comme un seul et même motif. Au contraire, chaque parc sera perçu comme un événement paysager, ce qui permet de limiter les effets potentiels de banalisation que peuvent générer les grands motifs éoliens. Le paysage ne s'apprête pas à recevoir de larges étendues d'éoliennes mais davantage de bosquets épars, compte tenu des caractéristiques paysagers et topographiques.

Visibilité théorique selon la topographie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

La cartographie est établie sur une base topographique sans prendre en compte les masques végétaux ou bâtis existants. Cette représentation est maximalisante et asymétrique : les zones blanches sont hors visibilité et les zones bleues sont des secteurs où une visibilité est possible mais incertaine.

Légende

 Zone d'implantation potentielle

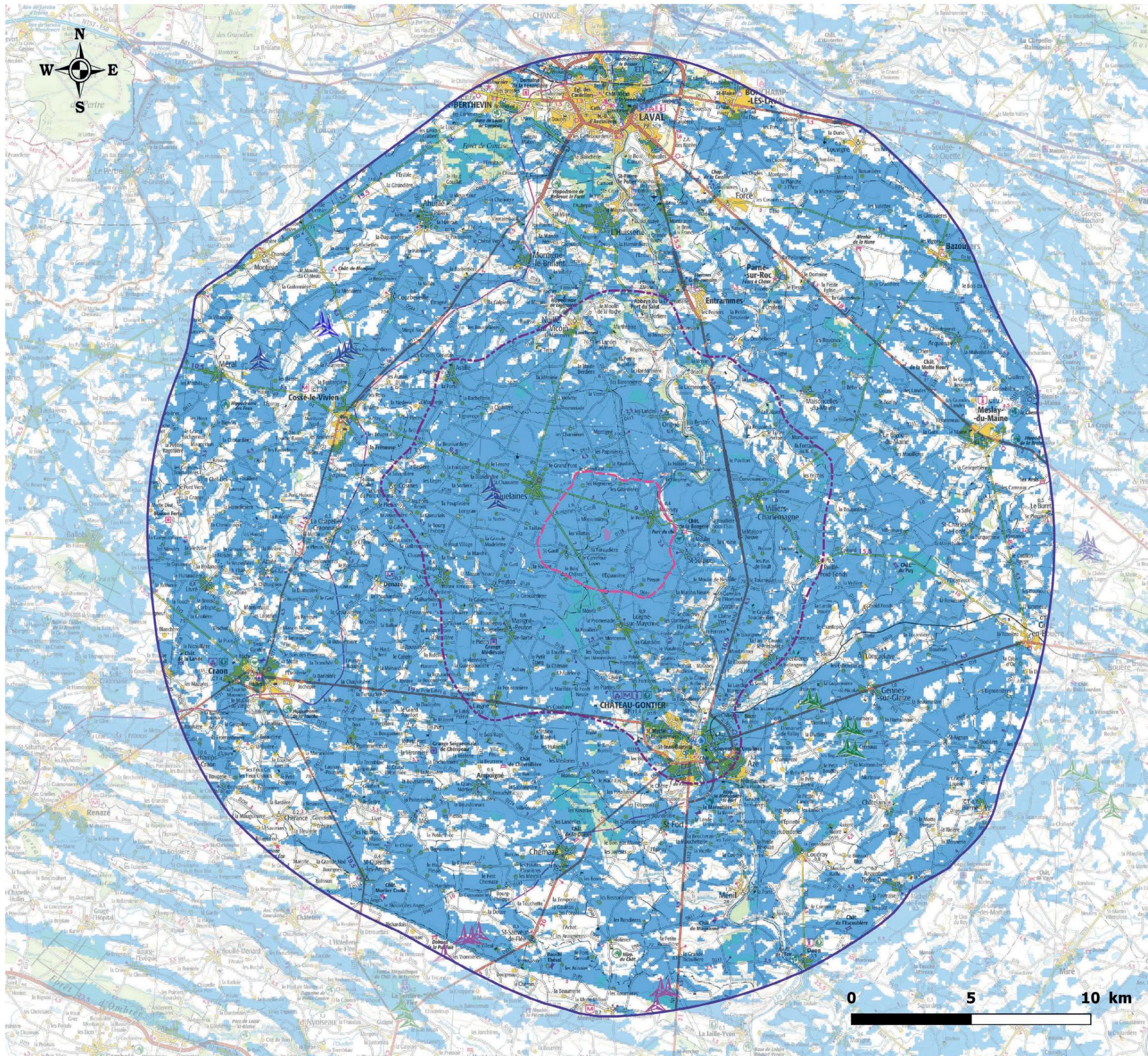
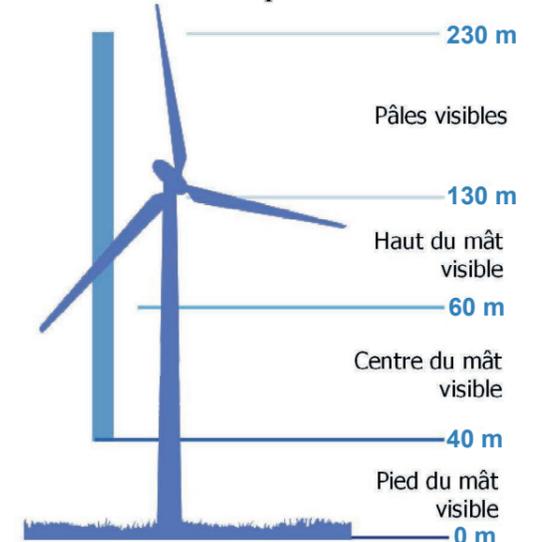
Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

 Aire d'étude immédiate

Visibilité théorique



2.7 Visibilité Théorique de la zone d'implantation potentielle des Landes

La visibilité de la zone d'implantation potentielle va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies)



Éolienne à 1 000 m (taille apparente : 7°)



Éolienne à 1 000 m (taille apparente : 7°)



Fig. 23 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

Éolienne à 1 000 m (taille apparente : 7°)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilitées réelles du potentiel parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant. Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant envisageable à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent les points les plus sensibles (points hauts, fond de vallées). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet des Landes, les éoliennes du modèle sont réparties de façon à occuper toute la périphérie de la zone d'implantation potentielle, préférentiellement sur ses extrémités. Cela illustre ainsi un scénario occupant tout l'espace de la zone d'implantation potentielle, sans contrainte particulière. La hauteur a été définie à 230 m, taille maximale techniquement envisageable pour ce projet, en raison de la limite du plafond aérien. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, elle ne prend en compte que le relief et

pas le bâti, ni la végétation (boisements, masques végétaux de plus petite envergure). Or, ceux-ci peuvent être très importants sur le plateau comme dans les vallées. Elle ne permet pas non plus de retranscrire les masques locaux efficaces (clôtures, haies, microtopographie, etc.). Ainsi les zones blanches sont hors visibilité tandis que celles en bleu sont des secteurs où la visibilité est possible mais incertaine.

La visibilité attendue du projet est très variable en fonction de l'aire d'étude. Si elle est importante dans les aires d'études rapprochée et immédiate, elle est beaucoup plus ponctuelle dans l'aire d'étude éloignée. La présence des vallées, mais aussi et surtout des boisements, très importants dans cette partie du territoire, va jouer un rôle de filtre important, masquant les éoliennes.

On observe, d'après la carte de visibilité théorique associée à la topographie, que les bourgs majeurs des aires d'étude (Laval, Château-Gontier, Craon, Cossé-le-Vivien ou encore Meslay-du-Maine) sont situés en grande partie dans des zones où la visibilité est nulle. En effet, ils sont situés en fond de vallées. La topographie de l'aire d'étude, les ondulations du plateau ainsi que les multiples vallées, forment des masques visuels efficaces. La suite de l'étude permettra de définir les masques visuels liés à la végétation.

A scenic view of a riverbank. In the foreground, there are several bare, thin trees with light-colored branches. The middle ground shows a grassy field with more trees, some of which are bare and some with sparse green leaves. The background features a clear blue sky. A dark blue horizontal bar is overlaid across the middle of the image, containing white text.

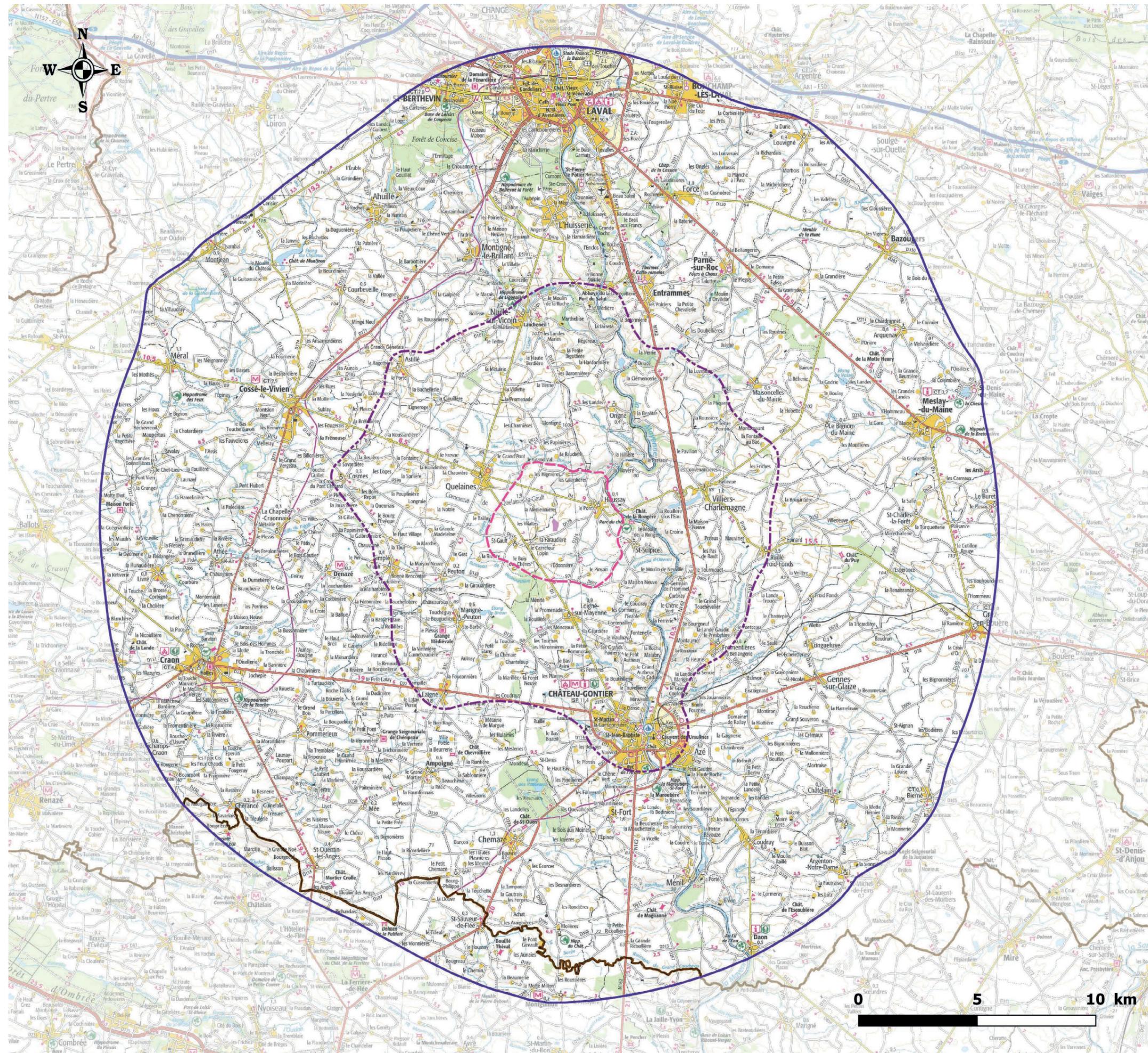
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

 Aire d'étude éloignée

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

Limite territoriale

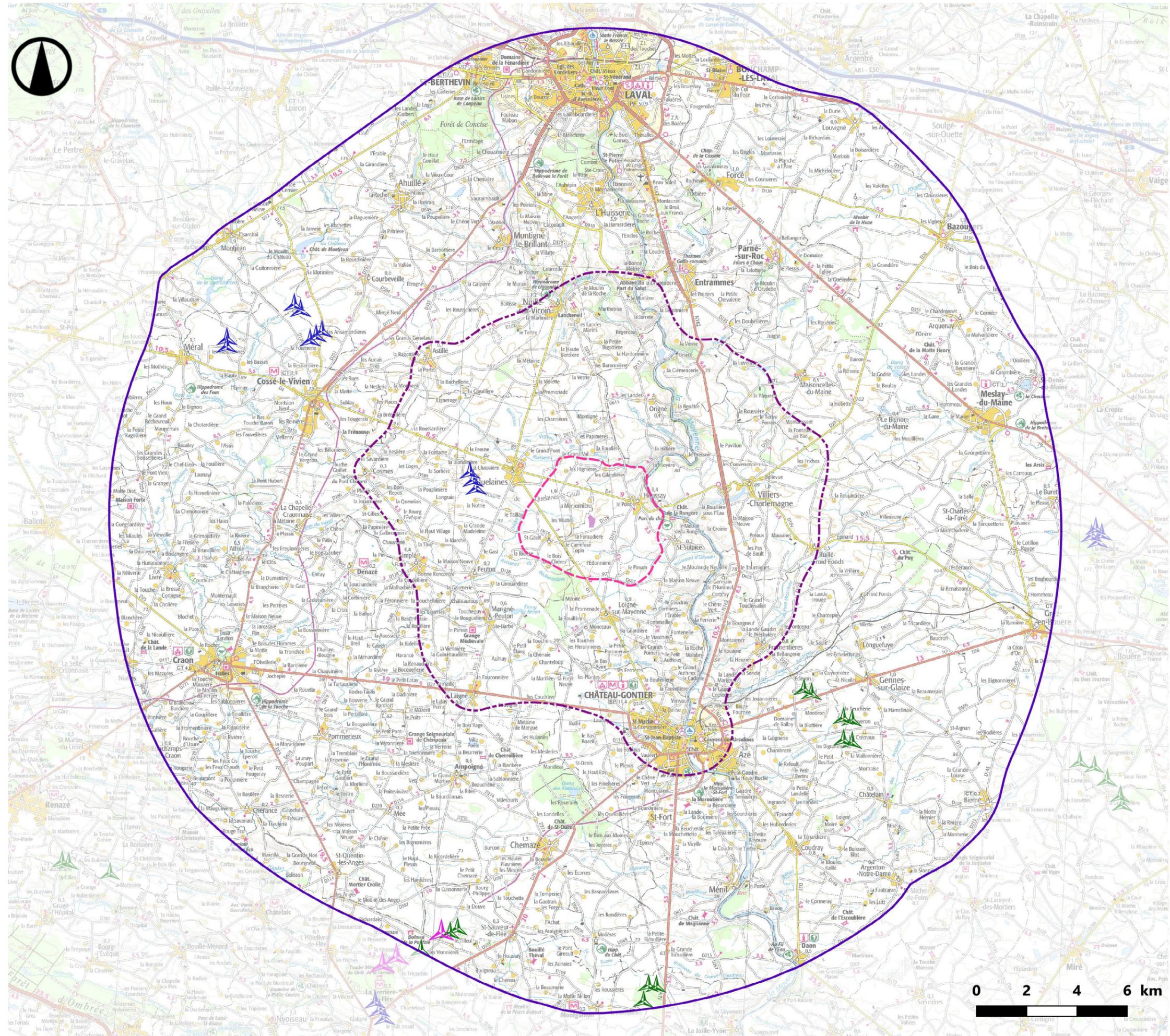
 Limite départementale

Parcs éoliens riverains

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2024

Sources : Scan 100®, DREAL Pays de la Loire
Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

 Aire d'étude éloignée

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

Parc éolien

 Construit

 Autorisé

 En instruction



3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants de l'aire d'étude éloignée

L'éolien est très peu présent sur le territoire. En effet, l'aire d'étude éloignée ne comprend actuellement que les 5 éoliennes construites du parc éolien de Cossé-le-Vivien, situées à l'Ouest. Il se compose de deux lignes de 2 et 3 éoliennes, séparées de 3 kilomètres l'une de l'autre.

Depuis la D4 qui passe à proximité de ce parc, deux éoliennes sont visibles distinctement. Les autres, plus éloignées, sont tronquées par la ligne de crête et très peu perceptibles (figure n°21). La zone d'implantation potentielle située à plus de 15 kilomètres ne sera pas visible. Dans le même axe visuel que Les Landes, le parc éolien de Quelaines-Saint-Gault situé dans l'aire d'étude rapprochée ne se perçoit pas.

Le relief ondulé et les nombreuses haies bocagères du plateau forment des masques visuels imposants. Ils dissimilent les parcs éoliens même dans un périmètre restreint. Par exemple, à 3 kilomètres au Nord-Est du parc de Cossé-le-Vivien depuis la D32, seules deux éoliennes sont partiellement visibles. Leurs pales dépassent de la ligne de crête et de la masse arborée. Le parc de Quelaines et la zone d'implantation potentielle compte tenu de leur éloignement ne sont aucunement perceptibles (figure n°22).

Les covisibilités sont rares, les vues où plusieurs parcs seront visibles existent peu. De plus, les parcs éoliens seront perçus à cette distance comme des motifs individuels, indépendants des autres et notamment du projet des Landes.

Les risques d'inter-visibilités et de covisibilités sont très faibles dans l'aire d'étude éloignée, compte tenu des ondulations du plateau et de la présence massive des haies bocagères. La distance entre les parcs ne génère ni concurrence visuelle, ni effet de masse. Les parcs sont totalement indépendants, ce qui facilite la lecture de ces derniers dans l'espace. La sensibilité est donc faible.



Fig. 24 : Vue depuis la D4 au niveau du parc éolien de Cossé-le-Vivien



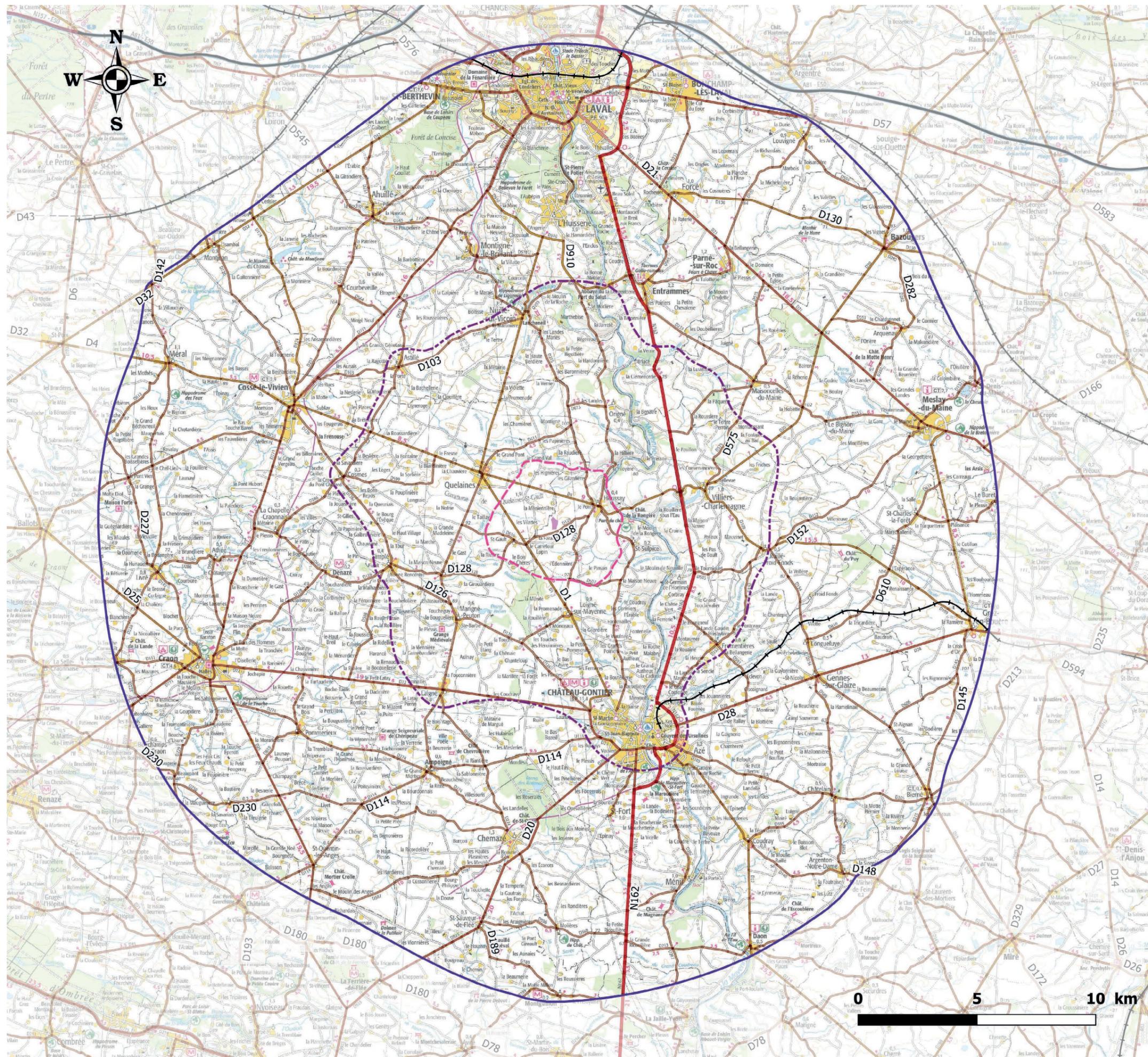
Fig. 25 : Vue depuis la D32 au Sud-Ouest de Montjean

Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude immédiate

Infrastructures routières

Liaison nationale

Liaison départementale

Infrastructures ferroviaires

Voie ferrée

3.2 Perception depuis les principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est traversée par un ensemble de routes rectilignes. Celles-ci relient les bourgs principaux du Nord au Sud :

- la D771 de Laval à Cossé-le-Vivien jusqu'à Craon (figure n°23),
- la N162 de Laval à Château-Gontier (aire d'étude rapprochée) (figure n°27),
- la D21 de Laval à Meslay-sur-Maine à l'Est de l'aire d'étude (figures n°24 et 25).

De l'Ouest à l'Est, la D22 relie Craon à Château-Gontier et Grez-en-Bouère (figure n°26).

Depuis la D771, notamment au Nord-Ouest de l'aire d'étude, le regard se porte loin au-delà des parcelles agricoles. Très peu de boisements sont présents depuis les abords immédiats de l'infrastructure routière, mais cadrent les vues. Toutefois la perception de la zone d'implantation potentielle est considérablement atténuée par les haies continues qui accompagnent la voie verte à l'Est de la voirie et les masses arborées ponctuelles du plateau bocager (figure n°23).

A l'Est de l'aire d'étude, la D21 présente des sensibilités variées selon les tronçons en fond de vallée (de la Jouanne et de l'Ouette par exemple) ou qui traversent les boisements. Depuis les points hauts du plateau, les visibilitées sont plus lointaines. Cependant le projet des Landes sera dissimulé partiellement voire totalement derrière les haies bocagères. Les sensibilités demeurent donc faibles (figures n°24 et 25).



© ATER Environnement, 2019

Fig. 26 : Depuis la D771 au Sud de la Barbottière



© ATER Environnement, 2019

Fig. 28 : Depuis la D21 au niveau du Bois du château de Le Plessis



© ATER Environnement, 2019

Fig. 27 : Depuis la D21 au Sud-Est de Le Plessis

Au Sud, la D22 relie d'Ouest en Est, Craon à Château-Gontier. Son tronçon au sein de l'aire d'étude éloignée est encaissé dans la vallée du l'Hière et de ses affluents. La ripisylve très présente délimite le champ visuel et masque la zone d'implantation potentielle située à une dizaine de kilomètres (figure n°26).

Depuis les points hauts du plateau, les voiries offrent des vues lointaines et surplombent ainsi les vallées. La N162 au Sud de Château-Gontier en est un exemple. Cependant accompagnée de talus et d'un alignement d'arbres, les automobilistes de cette nationale n'apercevront que très peu, voire aucunement, le projet des Landes (figure n°27).

Le plateau bocager est entaillé de fines vallées. Celles-ci sont perceptibles même depuis ses hauteurs avec la présence de leurs ripisylves. Les visibilitées lointaines sont ainsi réduites. Ajoutées aux ondulations du plateau et des haies qui accompagnent les parcelles cultivées, la zone d'implantation potentielle sera peu visible depuis les axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

La voie ferrée à Château-Gontier, à l'Est de Grez-en-Bouère ne présentera aucune sensibilité. En effet les rails sont bordés d'épaisses haies arborées et empruntent également le fond de la vallée du ruisseau du Pont Perdreau (figure n°29).



© ATER Environnement, 2019

Fig. 29 : Depuis la D22 au Nord de Roche-Taillis



© ATER Environnement, 2019

Fig. 30 : Depuis la N162 en direction de Château-Gontier



© ATER Environnement, 2019

Fig. 31 : Depuis les abords de la D28 entre Gennes-sur-Glaize et Grez-en-Bouère



Fig. 32 : Depuis la voie ferrée au Nord de Grez-en-Bouère, à l'intersection avec la D109

La sensibilité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle depuis les axes de communication est faible grâce aux ondulations du plateau, du fait des nombreuses fines vallées qui l'entaillent et de la présence massive de haies bocagères. Les axes de communication ne présentent pas de vues en direction de la zone d'implantation potentielle lorsqu'ils empruntent les fonds de vallée ou traversent les boisements.

Cependant, lorsque les axes, telle que la Nationale 162, traversent les points hauts du plateau bocager, des fenêtres visuelles peuvent donner à voir ponctuellement la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité globale est faible.



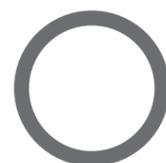
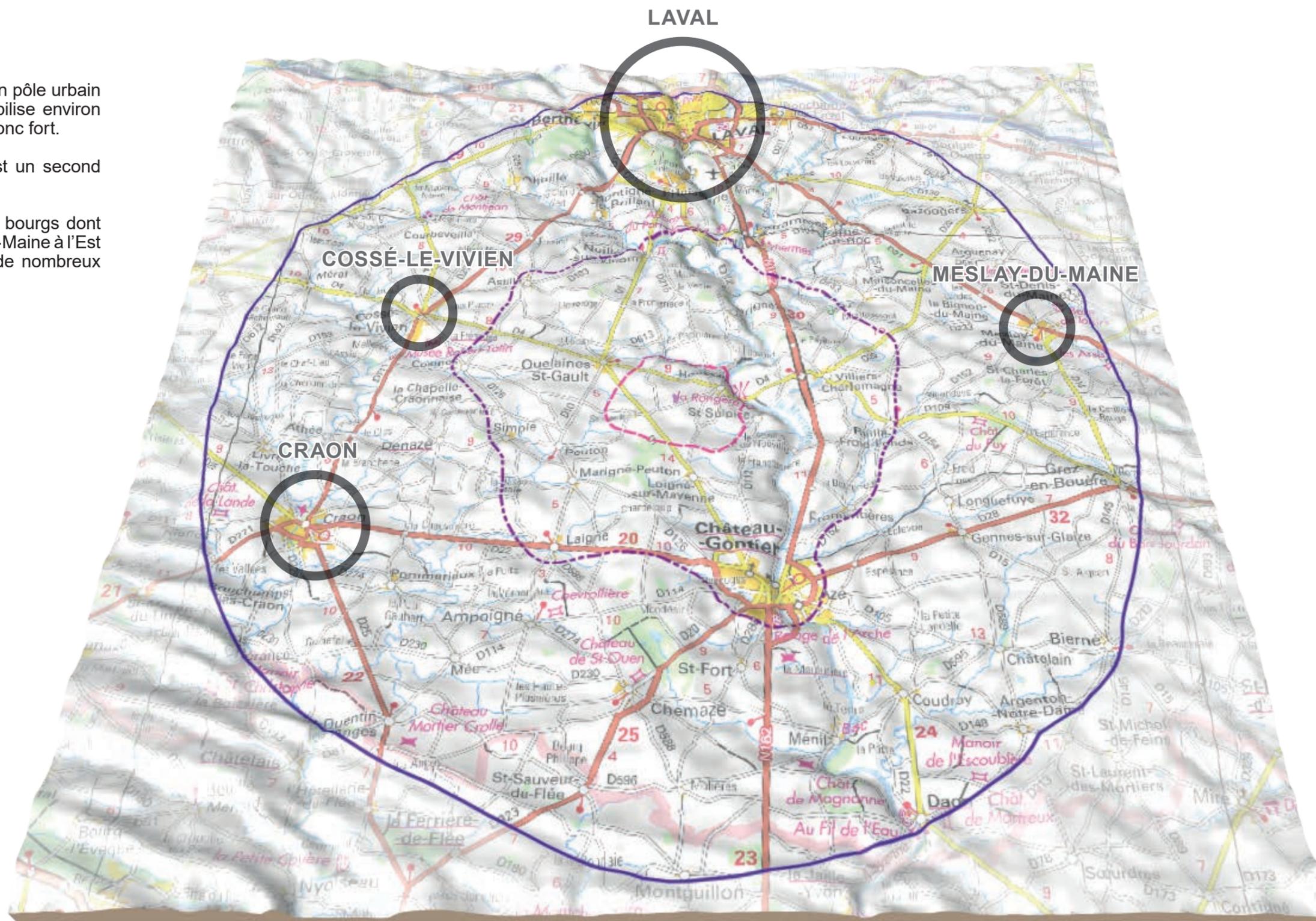
Fig. 33 : Depuis la D230, aux abords de la D25 au Sud-Est de Craon

3.3 Perception depuis les bourgs et pôles urbains de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée se compose d'un pôle urbain au Nord autour de Laval, qui comptabilise environ 50000 habitants. L'enjeu associé est donc fort.

Craon, de plus de 4000 habitants, est un second enjeu à étudier de nature modéré.

L'aire d'étude présente également des bourgs dont Cossé-le-Vivien à l'Ouest et Meslay-du-Maine à l'Est (environ 3000 habitants), mais aussi de nombreux hameaux de petite envergure.



BOURGS ET PÔLES
URBAINS MAJEURS

Fig. 34 : Bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée

Quelques bourgs sont implantés en grande partie sur les hauteurs du plateau. Toutefois traversé au centre par une fine vallée, le front bâti accompagné des coteaux forment des masques visuels efficaces en direction de la zone d'implantation potentielle. Les visibilitées sont plus lointaines depuis les entrées et les sorties situées sur le plateau.

Par exemple à l'Ouest, depuis la sortie Est de Cossé-le-Vivien sur la D4 le regard se porte loin en direction de la zone d'implantation potentielle. Cependant cette dernière est en partie masquée derrière la ligne de crête et les haies bocagères (figure n°32). Sa prégnance sera très faible compte tenu de son éloignement d'une dizaine de kilomètres avec le bourg.

A une quinzaine de kilomètres à l'Est, la sensibilité de la commune de Meslay-du-Maine représente un cas similaire. Son centre-bourg ne présente également aucune sensibilité compte tenu du front bâti dense. Depuis son entrée sur la D14, le regard se porte loin sur le paysage de l'aire d'étude. Cependant les haies successives restreignent la visibilité du projet des Landes (figure n°33).

Les bourgs sur le plateau présentent donc de faibles sensibilités compte tenu de la topographie et des masques visuels liés aux haies bocagères.



Fig. 35 : Depuis la sortie Est de Cossé-le-Vivien sur la D4



Fig. 36 : Depuis l'entrée de Meslay-du-Maine sur la D14



© ATER Environnement, 2019

Fig. 38 : Depuis l'entrée Sud-Ouest de Craon sur la D771

Certains bourgs tels Laval et Craon sont implantés en fond de vallée.

Craon à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest de la zone d'implantation potentielle est encaissé dans la vallée de l'Oudon. Depuis ses entrées, notamment sur la D771, seules ses toitures se laissent apercevoir compte tenu de la topographie (figure n°35).

Depuis sa sortie sur la D22 au niveau du plateau, ce sont les haies bocagères relativement hautes qui délimitent le champ visuel (figure n°34).

Encaissé et cerné de végétation, le bourg de Craon ne présente que de très faibles sensibilités vis-à-vis du projet des Landes.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 37 : Depuis la sortie Est de Craon sur la D22

Laval à 16 kilomètres au Nord de la zone d'implantation potentielle est lui-aussi encaissé, mais dans la vallée de la Mayenne (figure n°36). Son centre-bourg est éloigné de toute visibilité avec le projet des Landes, compte tenu des coteaux marqués, mais également du tissu bâti dense.

Depuis sa périphérie sur les hauteurs du plateau, le tissu urbain se relâche et des fenêtres visuelles se dégagent en direction du projet des Landes. A l'Est de Laval au niveau de la zone industrielle et commerciale sur la D57, le regard se porte loin sur le plateau bocager au niveau où la haie est moins haute. Toutefois, les masses arborées sont très présentes sur le plateau en arrière-plan et elles délimitent considérablement le champ visuel (figure n°37).

Depuis ses sorties Sud, le Bois de l'Huisserie ferme la vue et dissimule la zone d'implantation potentielle.

La végétation qui cerne la ville délivre quelques rares fenêtres visuelles en direction du projet des Landes. Cependant étant donné son éloignement et les haies qui composent le plateau, il sera en grande partie, voire totalement dissimulé. Les sensibilités de Laval sont donc faibles vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle.

Laval et Craon, villes de vallées sont peu concernées par les effets visuels liés à la zone d'implantation potentielle. En revanche, leurs sorties situées sur le plateau pourront être plus exposées, mais cela de manière ponctuelle. Les haies et boisements délimitent considérablement le champ visuel. Il en est de même pour les bourgs de Cossé-le-Vivien et Meslay-du-Maine. La sensibilité est donc faible.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 39 : Depuis le centre de Laval le long de la Mayenne



© ATER Environnement, 2019

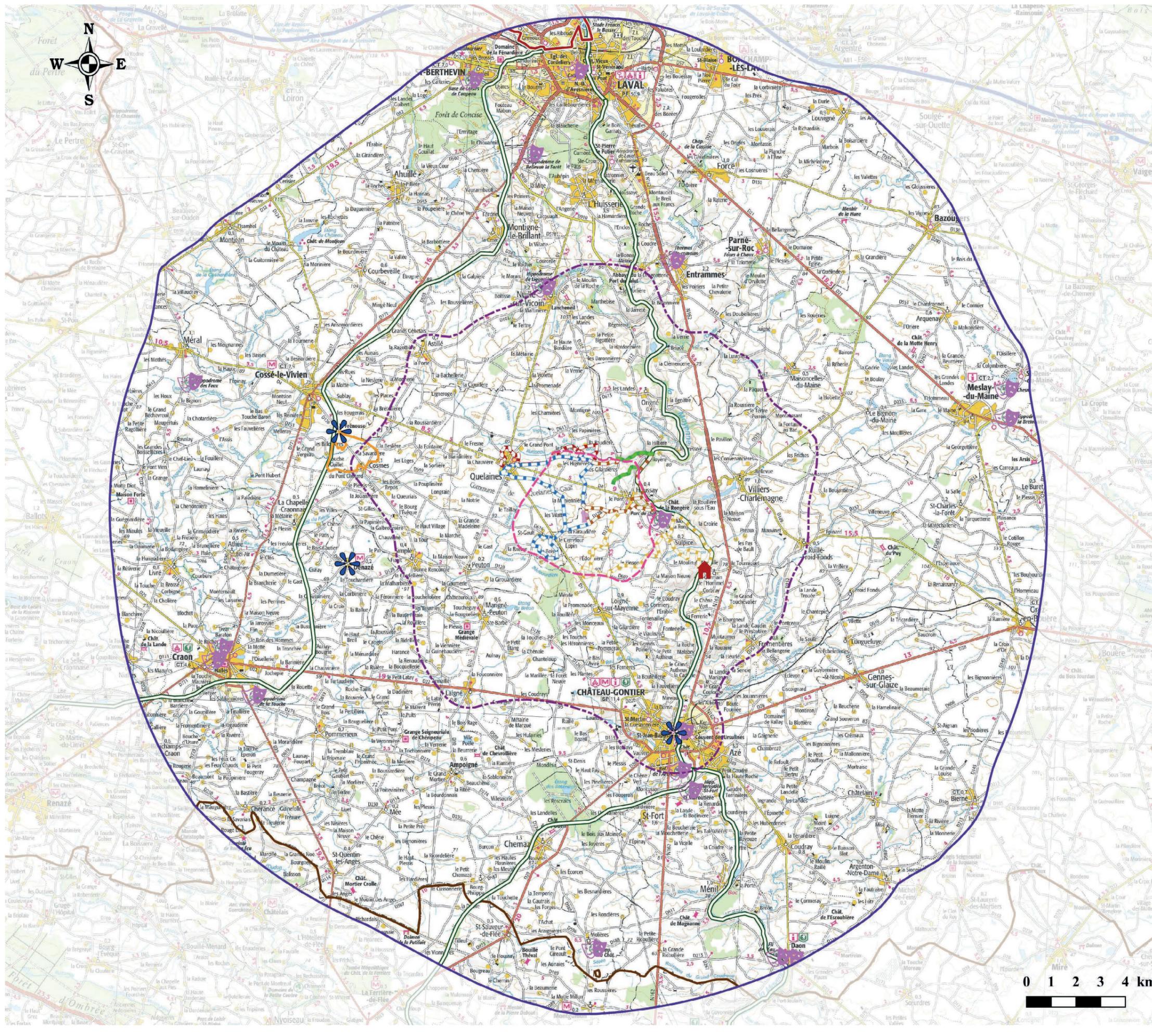
Fig. 40 : Depuis la D57 et la zone industrielle de Laval

Tourisme

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
- Limite territoriale**
 - Limite départementale
- Chemins de randonnée**
 - Chemins PDIPR
 - GRP Tour des Marches de Bretagne
 - Circuit de Cosmes
 - Circuit de Houssay
 - Circuit de Quelaines-Boucle de Saint-Gault
 - Circuit Quelaines-Vallée du Brault
 - Circuit Saint-Sulpice
 - Voie Verte
- Activités**
 - Loisirs
 - Musées
 - Hébergements

3.4 Tourisme et itinéraires de randonnée



Fig. 41 : La voie verte qui relie Laval à Renazé à l'Est de Cossé-le-Vivien

Les villes de Laval et Craon comprennent la majorité des activités culturelles et touristiques. Mais l'enjeu associé à cette thématique demeure faible étant donné la présence rare et éparse au niveau de l'aire d'étude.

L'aire d'étude éloignée n'est traversée par aucun chemin de grande randonnée, seul un court tronçon du GRP du Tour des Marches de Bretagne emprunte le Nord de cette dernière, à travers l'agglomération lavalloise. Elle est composée toutefois de deux voies vertes qui traversent l'aire du Nord au Sud.

La première de Laval à Renazé traverse les bourgs de Cossé-le-Vivien et Craon. Elle arpente le plateau bocager à l'Ouest de l'aire d'étude pour rejoindre le fond de la vallée de l'Oudon au Sud-Ouest. Le chemin



Fig. 44 : La voie verte qui relie Laval à Renazé à l'Ouest de Denazé

est bordé successivement de boisements, de haies arbustives ou arborées (figure n°38). Ces masques végétaux ferment les vues et masquent la zone d'implantation potentielle. Même si une fenêtre se dégage entre deux masses végétales, le projet des Landes sera masqué dans sa globalité par les haies bocagères du plateau et les ondulations du relief compte tenu de son éloignement à plus de 10 kilomètres.

La seconde rejoint les villes de Laval et Château-Gontier en empruntant le fond de la vallée de la Mayenne. L'itinéraire au bord de l'eau est encaissé entre les coteaux et accompagné sur une grande partie par d'épais boisements. Ces derniers délimitent le champ visuel et masquent totalement les hauteurs du plateau (figure n°39). La zone d'implantation potentielle ne sera pas perceptible par les promeneurs.



Fig. 42 : La voie verte qui relie Laval à Château-Gontier depuis Ménil



Fig. 43 : Signalétique de chemins de randonnée locale depuis Mesnil et la vallée de la Mayenne

La zone d'implantation potentielle ne sera aucunement perceptible depuis les voies vertes qui traversent l'aire d'étude éloignée. En effet, la première est accompagnée de haies hautes qui ne permet pas au regard d'appréhender des vues lointaines sur la plateau. La seconde emprunte le fond de la vallée de la Mayenne et les coteaux boisés éliminent toute visibilité également en direction du plateau et donc du projet des Landes.

© ATER Environnement, 2019

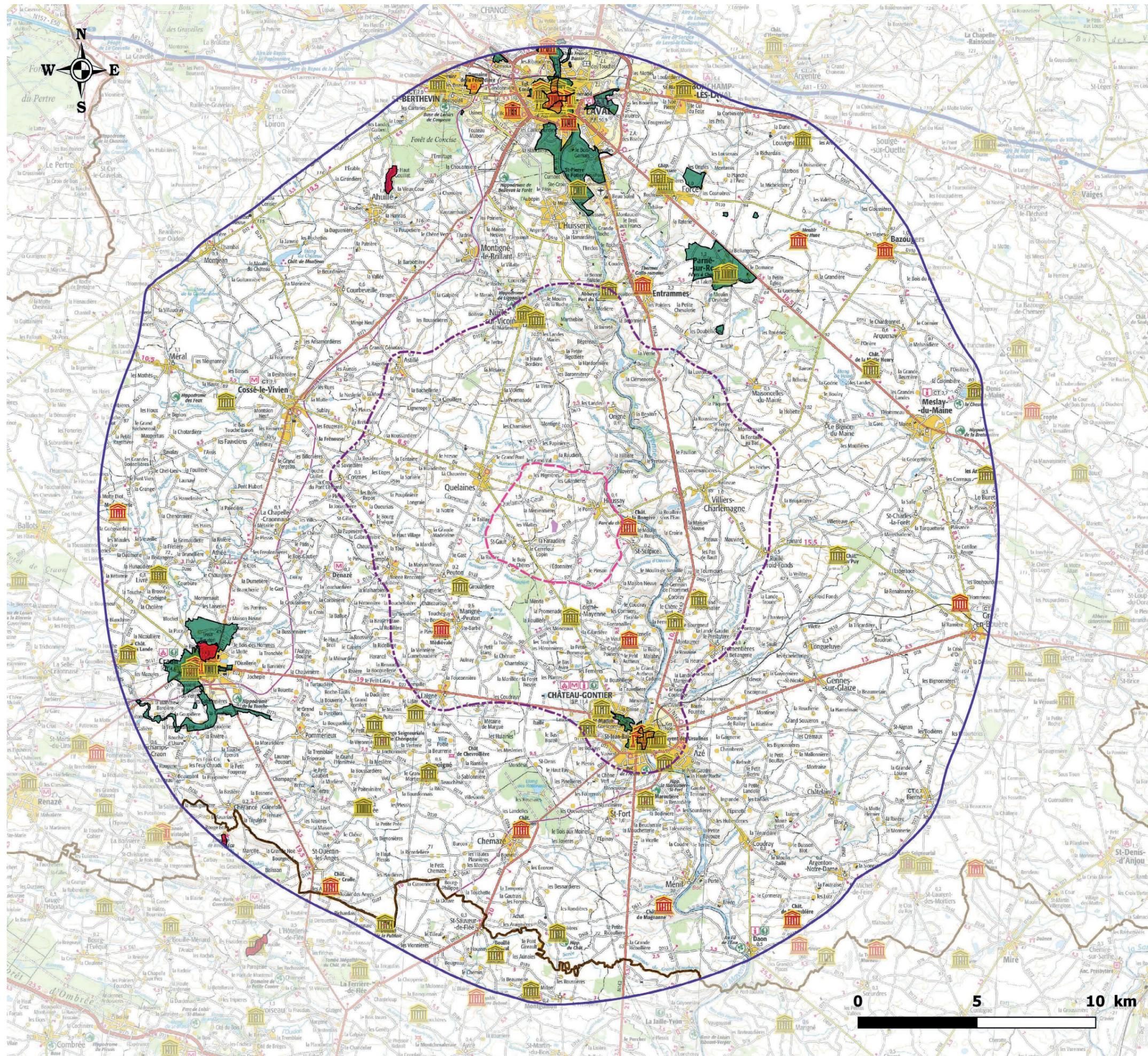
Patrimoine

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®

Copie et reproduction interdites



Légende

 Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

 Aire d'étude éloignée

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

Monuments historiques

 Classés

 Inscrits

Sites

 Classés

 Inscrits

 Patrimoniaux remarquables

Limite territoriale

 Limite départementale

3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux, sites protégés de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude se compose de 79 monuments historiques, réparties majoritairement au niveau des agglomérations de Laval et de Craon. A ce niveau, se situent également 4 sites classés et 5 sites inscrits, mais aussi trois sites patrimoniaux remarquables détaillés aux pages suivantes. L'enjeu est ainsi fort.

A - Monuments historiques

COMMUNE	MONUMENTS	PROTECTION	DISTANCE (KM)
LAIGNÉ	Manoir de Fontenelle	Inscrit	9,5 km
ENTRAMMES	Oppidum	Inscrit	9,9 km
	Eglise	Partiellement classé	10,5 km
AZÉ	Couvent des Franciscaines, ancienne chapelle	Partiellement inscrit	10,7 km
LAIGNE	Logis de la Teillais	Partiellement inscrit	11 km
AMPOIGNÉ	Grange seigneuriale à grains de Chéripeau	Inscrit	11,3 km
	Château de la Cour	Partiellement inscrit	11,4 km
RUILLÉ-FROID-FONDS	Château et parc du Puy	Inscrit	11,9 km
SAINT-FORT	Château de la Maroutière	Partiellement inscrit	11,9 km
PARNÉ-SUR-ROC	Fours à chaux	Partiellement inscrit	12,5 km
CHEMAZÉ	Château de Saint-Ouen	Partiellement classé	12,5 km
PARNÉ-SUR-ROC	Eglise paroissiale Saint-Pierre	Inscrit	12,8 km
LAVAL	Eglise Saint-Pierre le Potier	Inscrit	13,9 km
MÉE	Prieuré génovéfain	Partiellement inscrit	14 km
	Eglise paroissiale Saint-Pierre	Inscrit	14 km
COSSÉ-LE-VIVIEN	L'Epinay	Partiellement inscrit	14,6 km
ARQUENAY	Motte médiévale du château de la Motte-Henry	Inscrit	14,7 km
FORCÉE	Château de Poligny, chapelle funéraire	Partiellement inscrit	14,8 km
BONCHAMP-LÉS-LAVAL	Chapelle de la Cassine	Inscrit	15 km
CRAON	Château et parc	Partiellement classé	15,3 km
	Halles	Inscrit	15,5 km
	Grenier à sel	Inscrit	15,5 km
BAZOUGERS	Menhir de la Hune	Classé	15,6 km
CRAON	Grenier à sel-prison	Classé	16 km
	Prieuré bénédictin Saint-Clément	Partiellement inscrit	16,3 km
MESNIL	Château de Magnanne	Partiellement classé	16,3 km
LIVRÉ-LA-TOUCHE	Eglise de l'Assomption	Inscrit	16,6 km
LAVAL	Eglise Notre-Dame d'Avesnières	Classé	16,7 km
CHEMAZÉ	Eglise succursale de Molières	Inscrit	16,8 km
GREZ-EN-BOUÈRE	Moulin à cavier de la Guénaudière	Classé	17,2 km
LAVAL	Hôtel du Bas du Gast	Partiellement inscrit	17,2 km
	Manoir de Rouessé	Classé	17,3 km
	Fontaine publique	Inscrit	17,3 km
	Hôtel Perier du Bignon	Partiellement inscrit	17,4 km
	Chapelle du Lycée	Inscrit	17,5 km
	Hôtel d'Argentré	Partiellement inscrit	17,5 km
	Fontaine	Inscrit	17,5 km
	Bains-douches	Inscrit	17,5 km

Fig. 45 : Tableau des monuments classés et inscrits - Aire d'étude éloignée

COMMUNE	MONUMENTS	PROTECTION	DISTANCE (KM)
SAINT-QUENTIN-LES-ANGES	Château de Mortier Crolles	Partiellement classé	17,5 km
LAVAL	Remparts (anciens)	Inscrit	17,5 km
	Logis des Eperons	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison	Partiellement inscrit	17,6 km
	Remparts (anciens)	Classé	17,6 km
	Maison du 16e siècle	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison du 16e siècle	Partiellement classé	17,6 km
	Deux maisons du 16e siècle sises des deux côtés de la Grande Rue	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison du 16e siècle	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison dite de Clermont	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison du 16e siècle	Partiellement inscrit	17,6 km
	Deux maisons du 16e siècle sises des deux côtés de la Grande Rue	Partiellement inscrit	17,6 km
	Maison Renaissance dite du Grand Veneur	Classé	17,7 km
	Vieux pont sur la Mayenne	Inscrit	17,7 km
	Cathédrale de la Trinité	Classé	17,7 km
	Maison du 17e siècle	Partiellement inscrit	17,7 km
	Presbytère de Saint-Vénérand	Inscrit	17,7 km
	Château Vieux	Classé	17,7 km
	Eglise Saint-Vénérand	Classé	17,7 km
	Immeuble dit de Maistre Julien Briand	Partiellement classé	17,7 km
	Château Neuf	Classé	17,8 km
	Fontaine	Inscrit	17,8 km
Hôtel de Montfrand	Partiellement inscrit	17,8 km	
SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	Dolmen de Petitfaie	Inscrit	17,9 km
	Château de Bouillé Théval	Inscrit	17,9 km
LAVAL	Eglise des Cordeliers	Inscrit	17,9 km
BAZOUGERS	Eglise	Partiellement classé	17,9 km
LAVAL	Fontaine	Inscrit	18 km
	Eglise Saint-Martin	Classé	18 km
	Hôtel particulier Dutreil	Inscrit	18,1 km
MESLAY-DU-MAINE	Château des Arcis	Partiellement inscrit	18,1 km
LIVRÉ-LA-TOUCHE	Maison forte de l'Eperonnière	Partiellement classé	18,2 km
SAINT-DENIS-DU-MAINE	Eglise paroissiale Saint Denis	Inscrit	18,4 km
NIAFLES	Château de la Lande	Partiellement inscrit	18,6 km
BONCHAMP-LÈS-LAVAL	Eglise paroissiale Saint-Blaise	Inscrit	18,9 km
SAINT-BERTHEVIN	Ensemble chaufournier des Brosses	Partiellement inscrit	18,9 km
DAON	Château de l'Escoublère et son puits	Classé	19 km
LOUVIGNÉ	Eglise Saint-Martin	Inscrit	19 km
SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	Ferme de la Motte Mulon	Inscrit	19 km
LAVAL	Chapelle de Pritz	Classé	19 km

Fig. 46 : Tableau des monuments classés et inscrits - Aire d'étude éloignée